



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : 514-598-5533 • Téléc. : 514-598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Communiqué de presse

Alors que l'Ontarioⁱ et l'Albertaⁱⁱ annoncent, déposent et débattent des renforcements à leur propre loi sur le tabac... ...toujours pas de développements législatifs tangibles au Québec pour empêcher l'initiation au tabagisme de 30 000 jeunes par an!



Québec, le 21 novembre 2013 – Face à la récente décision du **ministre de la Santé et des Services sociaux** de repousser la révision de la *Loi sur le tabac* en 2014, de même qu'à l'absence de recommandations émanant de la **Commission de la Santé et des Services sociaux** trois mois jour pour jour après ses audiences sur la question, des organismes de lutte contre le tabac, professionnels de la santé, parents et victimes du tabac — dont ceux ayant témoigné devant la **Commission** en août dernier — se sont rassemblés de nouveau à Québec pour exprimer leur grande déception face à l'inaction du **Québec** pour mettre fin aux stratégies de l'industrie du tabac, qui parviennent toujours à attirer les jeunes dans leur piège mortel.

« Nous comprenons que le calendrier législatif soit rempli et que chaque dossier accaparant le temps du Ministre et des élus siégeant sur la Commission ait son propre mérite. Il n'est pas question de minimiser les travaux en cours à l'Assemblée nationale. Mais il s'agit d'ici d'une question de vie ou de mort. Chaque jour, près d'une centaine de nos adolescents s'initient aux produits du tabac. Chaque mois, des milliers d'enfants sont exposés à la fumée de tabac en voiture. La communauté de la santé a toujours pensé que le gouvernement du Québec maintiendrait son leadership en matière de lutte contre le tabac par rapport aux autres provinces, ne serait-ce parce que le problème est pire ici », s'exaspère **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

« Alors que toutes les autres provinces canadiennes ont déjà amendé leurs lois pour protéger les jeunes contre la fumée de tabac en voiture, et que l'Ontario et l'Alberta ont tout deux déposé des projets de loi pour, entre autres, interdire la vente de produits du tabac aromatisés, le Québec justifie son retard par des processus et des agendas législatifs contingentés. Or, les mesures efficaces de réduction du tabagisme sont connues, leur mise en œuvre ne coûte presque rien, elles contribuent positivement à la santé des jeunes et elles permettent de désengorger le système de santé par la prévention de maladies évitables. »

« Étant donné l'urgence de la situation, nous implorons les membres de la Commission de la Santé de ne plus tarder avant d'acheminer leurs recommandations au Ministre, et nous implorons celui-ci d'être prêt à réagir à ces recommandations avec le dépôt d'un projet de loi dans les plus brefs délais. »

Les porte-parole suivants ont également pris la parole :

Dre Pierrette Michaud, porte-parole de l'Association des médecins omnipraticiens de Québec:

« Pour les médecins qui sont quotidiennement confrontés à la souffrance de leurs patients aux prises avec des maladies résultant du tabagisme, il est clair que la situation est urgente. Chaque jour sans renforcement de la Loi afin de protéger les jeunes est un jour supplémentaire qui favorise l'apparition de nouvelles victimes du tabac. Plus les élus agiront rapidement pour renforcer la Loi, moins il y aura de jeunes qui tomberont dans le piège du tabagisme et moins il y aura de cas de cancers, de maladies cardiovasculaires et respiratoires qui surchargent le système de santé. Et pour les enfants, on diminuera le nombre de consultations et d'hospitalisation pour des otites, pour l'asthme ou pour d'autres maladies respiratoires. »

Dr Richard Bélanger et Dre Pascale Gervais (pédiatres du Centre mère-enfant Soleil du Centre Hospitalier Universitaire de Québec), au nom du Groupe de Promotion de la Santé des 4 CHU pédiatriques du Québec, qui inclut aussi le CHU Sainte-Justine, le CHU de Sherbrooke, l'Hôpital de Montréal pour Enfants du CUSM. (Dr Bélanger) :

« Nous n'avons aucun problème, en tant que pédiatres, à faire tout en notre pouvoir et au meilleur de nos connaissances pour traiter nos jeunes patients. Mais tout ne peut reposer sur les épaules des pédiatres et des autres professionnels de la santé qui travaillent quotidiennement auprès des nourrissons, enfants et adolescents. C'est pourquoi nous trouvons primordial de demander avec les autres membres et associations ici présents le dépôt rapide d'une loi interdisant le tabagisme à l'intérieur des voitures où prennent place des enfants et adolescents. Le gouvernement doit lui aussi utiliser tous les outils à sa disposition pour empêcher les dommages causés par la fumée secondaire et pour prévenir l'initiation au tabagisme. »

Geneviève Berteau, porte-parole pour la division québécoise de la Société canadienne du cancer :

« Le tabagisme cause le tiers des décès par cancer. Ces décès sont tous évitables. Pour la Société canadienne du cancer, il est frustrant de constater l'inaction du gouvernement au niveau de la lutte contre le tabac, car la meilleure façon de lutter contre le cancer est de lutter contre le tabac. Pourtant, des solutions efficaces existent et peuvent être mises en œuvre par le gouvernement. Jusqu'à présent, 53 000 Québécois ont signé la pétition de la SCC demandant au gouvernement de renforcer la Loi sur le tabac afin d'interdire les saveurs, d'imposer un moratoire sur la mise en marché des produits de tabac, d'adopter l'emballage neutre et standardisé et d'encadrer la cigarette électronique. Monsieur le Ministre, messieurs et mesdames membres de la Commission, démontrez votre leadership et votre défense du bien public en procédant sans délai au renforcement de la Loi sur le tabac pour réduire le tabagisme et toute la souffrance qu'il cause. »

Philippe Jacques, responsable des programmes en saines habitudes de vie au Réseau du sport étudiant du Québec:

« Depuis le milieu des années 2000, l'industrie du tabac met sur le marché toute une gamme de produits aromatisés, aux saveurs de cerise, de vanille et de menthe! Résultat? Au Québec, plus de la moitié (59%) des jeunes du secondaire qui expérimentent avec le tabac le font avec des produits aromatisés, soit le taux d'utilisation le plus élevé au pays selon l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes. Et selon une toute nouvelle enquête de Léger Marketing pour laquelle nous dévoilons des extraitsⁱⁱⁱ en primeur aujourd'hui, un jeune adulte (18 à 24 ans) sur deux au Québec a déjà fait l'essai d'un produit du tabac aromatisé. Et pour la moitié de ceux qui ont essayé ces produits, il s'agissait de leur première expérience avec le tabac! Manifestement, ces données corroborent les craintes des groupes de santé à l'égard du rôle déterminant de l'aromatisation dans le cadre l'expérimentation, c'est-à-dire les premières expériences avec le tabac. »

Kate Conner, une mère de quatre enfants qui milite pour l'interdiction des saveurs depuis qu'elle a découvert des produits du tabac aromatisés dans un dépanneur de son quartier:

« À chaque occasion, j'essaie de faire comprendre aux élus que les parents ont besoin d'aide pour empêcher nos enfants d'expérimenter le tabac. Mon mari et moi travaillons fort pour éduquer nos enfants sur les dangers du tabac mais bientôt, ils auront l'âge où ils n'écouteront plus leurs parents. Ils vont tenter de découvrir le monde, former leurs propres identités et rechercher des modèles et des expériences en dehors des limites de notre maison. Et l'idée qu'ils puissent se faire offrir un produit de tabac avec des saveurs sucrées, fruitées ou de menthe, qui en facilitent la consommation, me fait peur. Comme tous les parents, je fais ma part pour sensibiliser mes enfants aux dangers du tabagisme, mais le gouvernement doit aussi faire la sienne. »

Micheline Bélanger, survivante d'un cancer du poumon :

« Si je suis ici et que je parle de nouveau de mon expérience avec le tabac, de souffrance inimaginable et inhumaine, de cette peur continuelle, de cette boule d'anxiété dans la poitrine qui hante chaque personne qui fait face à la mort, c'est parce que je suis l'une des très rares survivantes du cancer du poumon et que les victimes du tabac n'ont généralement pas de voix dans les débats politiques. Elles sont trop occupées à tenter de survivre ou, il faut le dire, à mourir... Quand je pense que chaque année 30,000 jeunes Québécois s'initient au tabagisme, comme je l'ai fait moi-même à l'âge de 12 ans – je me dis qu'il faut que ça cesse. Je vois que l'industrie aromatisée le tabac avec des saveurs alléchantes comme la vanille, la fraise et la menthe. Je vois aussi les magnifiques emballages branchés, modernes et élégants. J'ai une petite fille de 13 ans, ce qui est l'âge moyen d'initiation au tabagisme pour le Québec... J'ai peur pour elle comme j'ai peur pour tous les enfants vulnérables au marketing sournois des compagnies de tabac. Alors, qu'attendent nos politiciens pour interdire ces pratiques? »

- 30 -

Renseignements :

Flory Doucas, codirectrice et porte-parole, CQCT. Tél.: 514 598-5533 ; cell.: 514 515-6780.

Geneviève Berteau, porte-parole, SCC Div.-Qc : 514-255-5151.

*Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 460 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.*

« Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec »



ⁱ **Ontario.** Annonce de l'intention de légiférer : 13 novembre 2013. <http://news.ontario.ca/mohltc/en/2013/11/taking-the-next-steps-for-a-smoke-free-ontario.html> ; dépôt du projet de loi 131 : 18 novembre 2013. http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=en&intranet=&BillID=2894

ⁱⁱ **Alberta.** Dépôt du projet de loi 33 : 7 novembre 2013 ; deuxième lecture : 18 novembre 2013. http://www.assembly.ab.ca/net/index.aspx?p=bills_status&selectbill=033&legl=28&session=1

ⁱⁱⁱ **Réseau Québécois du Sport Étudiant,** Enquête **Léger Marketing**, septembre 2013. Disponible ici: http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/STAT_13_09_00_RSEQ_Sondage_Leger_EXTRAITS.pdf